

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24202</p>
---	--	---

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Bérangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Tarifs communaux 2025

Document annexé à la présente délibération

Madame le Maire présente le dossier.

Pour l'année 2025, les tarifs ont été augmentés de 3 % suite à la décision du Bureau Municipal du 9 septembre 2024.

Les modifications suivantes ont été apportées :

Tarifs inchangés :

P.40 – plateau repas du forum des associations – reste à 10.50 €

P.45 – tarifs les photocopies/télécopies restent inchangés

P.56 – Noirlieu « prairie de la gare » - tarif à la journée pour le Grand Bressuire – reste à 30 €

Nouveaux tarifs :

P. 53 Chambroutet « salle des fêtes » Réservation de la salle entière + cuisine

-pour les associations du Grand Bressuire : 84 € TTC (70 € HT) la ½ journée

-pour les associations du Hors Grand Bressuire : 132 € TTC (110 € HT) la ½ journée

P.29 - Occupation temporaire du domaine public

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-SG_DEL_2024_202-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

21 NOV. 2024

Tarif pour véhicule de + de 3.5 tonnes pour la vente de produits alimentaires stationnant régulièrement :
11.50 € la ½ journée

P 27 – occupation du domaine public : attractions foraines :

Branchement électrique pour le chat perché – forfait consommation 90 kw : 10 € la ½ journée

P 33 – accueil des cirques sur le site de Bocapôle :

-grand cirque et spectacle (>à 300 m²) :150 €/jour
-petit cirque et spectacle (<à 300 m²) : 50 €/jour

-forfait nettoyage cirque sans ménagerie : 500 €/jour
-forfait nettoyage cirque avec ménagerie : 1 000 €/jour

Pour information :

P 22 – démontage et remontage de mobilier urbain (main d'œuvre et fourniture)

Le tarif à l'heure passe de 38 € à 50 €

P 31 – fête foraine durant la foire-exposition

Le tarif de l'eau passe de 3.60 € à 3.90 € le m3 (harmonisation avec celui des cirques)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** selon l'annexe jointe, les différents tarifs et droits divers à appliquer à compter du 01 janvier 2025.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Le Maire

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-SG_DEL_2024_202-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024